

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Décembre 2018

L' an 2018 et le 11 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, HURTEAU Sabrina, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JACQUEMIN Marie à Mme HURTEAU Sabrina

Absent(s) : M. BESNIER Laurent

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 07/11/2018

**Date d'affichage** : 07/11/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine

le : 09/11/2018

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

#### **Ordre du jour**

18-092 - Aménagement et sécurisation de la voirie Quartier Ouest : validation de l'avant-projet définitif

18-093 - Rapport annuel du SMICTOM

18-094 - SDE effacement des réseaux : rue des Tisserands

18-095 - Aménagement et sécurisation de la voirie quartier Ouest : demande de subvention DETR

18-096 - Aménagement et sécurisation de la voirie quartier Ouest : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police  
18-097 - Logement 3, rue du Docteur Lebreton : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 15 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations (CDC)  
18-098 - Restaurant scolaire : demande de subvention région : "contrat de partenariat 2014-2020 - Convention pour le soutien régional aux priorités partagées de développement  
18-099 - Budget commune : Marché Restaurant scolaire : avenants  
18-100 - Boulangerie : demande de subvention auprès de Vitré Communauté  
18-101 - Eglise Saint-Mars : avenant au marché  
18-102 - Budget commune 2018 : devis divers  
18-103 - Budget commune 2018 : décision modificative n°2  
18-104 - Budget commune 2018 : décision modificative n°3  
18-105 - Budget commune 2018 : décision modificative n°4  
18-106 - Budget commune 2018 : décision modificative n°5  
18-108 - Tarif communaux  
18-109 - Adhésion au service commun informatique Vitré Communauté au 1er janvier 2019  
18-107 - Budget commune 2018 : décision modificative n°6

**18-092 - Aménagement et sécurisation de la voirie Quartier Ouest : validation de l'avant-projet définitif**

Vu la présentation par le cabinet TECAM

les montants des travaux s'élèvent à 1 100 000 € HT

LE Conseil Municipal, décide :

- de valider l'avant-projet définitif présenté par le cabinet TECAM,
- d'annexer à la dite délibération,
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

A la majorité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 4)

**18-093 - Rapport annuel du SMICTOM**

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, Madame Soazig POTTIER présente aux élus le rapport du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017,

INDIQUE que ce rapport est un document public qui peut être librement consulté à l'accueil de la Mairie.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-094 - SDE effacement des réseaux : rue des Tisserands**

Vu l'étude sommaire de l'effacement des réseaux de la rue des Tisserands (partie hors agglo) présentée par le SDE 35 et faisant apparaître aux conditions actuelles un montant de travaux à la charge de la commune de 16 500 €,

Vu l'étude sommaire de l'effacement des réseaux de la rue des Tisserands (en agglo) présentée par le SDE 35 et faisant apparaître aux conditions actuelles un montant de travaux à la charge de la commune de 38 573,20 €,

Le Conseil Municipal :

DIT que les sommes seront inscrites au Budget Primitif 2019,

S'ENGAGE à:

- réaliser les travaux indiqués aussitôt que les dossiers seront retenus,
- verser la participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-095 - Aménagement et sécurisation de la voirie quartier Ouest : demande de subvention DETR**

- Vu la validation de l'avant-projet définitif " Aménagement et sécurisation de la voirie quartier Ouest" du Cabinet Tecam,

La Conseil Municipal, décide de :

- Réaliser les travaux en 2019,
- Solliciter la subvention au titre de la DETR,
- Appouver le plan de financement en annexe,
- Autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches concernant cette affaire.

A la majorité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 4)

**18-096 - Aménagement et sécurisation de la voirie quartier Ouest : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police**

Le Conseil Municipal

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le dossier "Aménagement et sécurisation de la voirie quartier Ouest".

DIT que les travaux seront réalisés en 2019.

Aucun (pour : 14, contre : 0, abstentions : 4)

**18-097 - Logement 3, rue du Docteur Lebreton : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 15 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations (CDC)**

Le Conseil Municipal de Bais, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 15 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLUS
<b>Montant :</b>	15 000 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	20 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A - 0,75 % au 11/12/2018
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Typologie Gissler</b>	1A
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limité (DL),

A cet effet, le Conseil autorise Madame le Maire, à

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent
- à signer tous les documents concernant cette affaire

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

**18-098 - Restaurant scolaire : demande de subvention région : "contrat de partenariat 2014-2020 - Convention pour le soutien régional aux priorités partagées de développement"**

- Vu les travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter la demande de subvention région : "contrat de partenariat 2014-2020 - Convention pour le soutien régional aux priorités partagées de développement,
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-099 - Budget commune : Marché Restaurant scolaire : avenants**

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;  
Considérant que certains travaux complémentaires doivent être réalisés et d'autres travaux annulés :

Lot		Marché en € HT	Avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
1	BTEM	46 000	- 4 472.40	41 527.60
10	PERRINEL	27 500	+ 950,95	28 450,95
2	TOURNEUX	90 333,04	+ 5 058,73	95391,77

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-100 - Boulangerie : demande de subvention auprès de Vitré Communauté**

-- Vu le marché de travaux pour le maintien du dernier commerce Boulangerie

le Conseil Municipal, décide de:

- solliciter la subvention pour l'aide au maintien du dernier commerce
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-101 - Eglise Saint-Mars : avenant au marché**

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;  
Considérant que certains travaux ont été modifiés :

Lot	Nom entreprise	Marché en € HT	Avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
2 Couverture	HERIAU	55 441,40 €	- 1 464,56	53 976,84

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-102 - Budget commune 2018 : devis divers**

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants à payer en investissement :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Désignation	NOM	Montant € TTC
Restaurant scolaire -Acquisition matériel	Henry Julien	<b>936,96</b>
Cellules commerciales - Accessibilité	TOUBLANC	<b>1543,48</b>
Cellule médecin - Peinture	SARL AUSDARD - CHESNAIS	<b>9 214,18</b>
BUDGET ASSAINISSEMENT	-----	-----
Boulangerie -	LEVACHER	<b>1 722,00</b>
Restaurant scolaire - création eaux usées	RENOU	<b>2 181,96</b>

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-103 - Budget commune 2018 : décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal décide la modification suivante :

**Opération 43 : effacement réseaux rue de la Jouinière**

Désignation		Compte	Opération	Montant
Effacement réseaux La Jouinière	Dépenses investissement	2041582	43	+5791,10
Terrain salle Unisson	Dépenses investissement	2121	20	-5791,10

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-104 - Budget commune 2018 : décision modificative n°3**

Le Conseil Municipal décide la modification suivante :

**Ecritures solde opérations d'ordres: effacement réseaux rue de la Jouinière**

Désignation		Compte	chapitre	Montant
Réseaux rue de la Jouinière	Recettes Investissement	238	041	+51 272,63
Réseaux rue de la Jouinière	Recettes Investissement	13258	041	+21 822,97
Réseaux rue de la Jouinière	Dépenses d'Investissement	2315	041	+73 095,60

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**18-105 - Budget commune 2018 : décision modificative n°4**

Le Conseil Municipal décide la modification suivante :

Désignation		Compte	Chapitre	Montant
Dégrèvement jeunes agriculteurs	Dépenses fonctionnement	7391171	014	+1 276
Frais d'actes et	Dépenses	6227	011	-1 276

<b>contentieux</b>	<b>fonctionnement</b>			
--------------------	-----------------------	--	--	--

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

#### **18-106 - Budget commune 2018 : décision modificative n°5**

Le Conseil Municipal décide la modification suivante :

#### **Taxe aménagement versée à tort**

Désignation		compte		Montant
<b>Taxe aménagement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>10226</b>	<b>Chapitre 10</b>	<b>+1 727,57</b>
	<b>Investissement</b>			
<b>Terrains</b>	<b>Dépenses</b>	<b>2111</b>	<b>Opération 54</b>	<b>-1 727,57</b>
	<b>Investissement</b>			

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

#### **18-108 - Tarif communaux**

Le Conseil Municipal valide les tarifs communaux suivants à compter du 1er janvier 2019 :

NOM	TARIFS
Centre culturel - Location salle de chorale - 1/2 j par semaine	400 € forfait annuel
Cimetière - concession - 30 ans	100 €
Cimetière - cavurne - 30 ans	300 €
Cimetière - concession enfant	Gratuite
Occupation du domaine public	
Stationnement ponctuel camion de vente	30 € forfait journalier
Stationnement régulier - forfait annuel -	200 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

#### **18-109 - Adhésion au service commun informatique Vitré Communauté au 1er janvier 2019**

Vu le code général des collectivités (CGCT) et notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire du 20 janvier 2017 validant le Schéma de Mutualisation de Vitré Communauté ;

Vu la délibération DC 2017-177 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2017 portant création du service commun informatique ;

Vu la délibération de la ville de Bais 07 juin 2018 marquant son intérêt d'adhérer au service commun 'informatique'

Vu la délibération DC 2018-205 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2018 portant actualisation de la convention de service commun 'Informatique'

Considérant que Vitré Communauté a mis en place, à partir du 1er octobre 2017, un service commun opérant pour 21 communes en plus de la Ville de Vitré, son CCAS, le SMICTOM du Sud-Est et le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ;

Considérant que 16 nouvelles communes souhaitent rejoindre le service commun ;

Considérant que certains CCAS, compte-tenu de la teneur (Foyer logement, MAPA, EPHAD...) et du volume de leurs activités, mobilisent des moyens informatiques propres ;

Considérant que les formules de participation à la charge du service commun visent à garantir une stabilité et une équité par rapport aux entités ayant adhéré au service commun à l'occasion de la première vague d'adhésion ;

Considérant que la participation au service commun fera l'objet d'une réfaction annuelle sur l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté aux communes ou de l'émission d'un titre de recettes aux autres établissements publics administratifs ;

Le Conseil Municipal décide de ;

- **Nommer un référent élu : Nathalie CLOUET, Madame le Maire et un référent administratif : Anne-Marie LEGOURD (Directrice Générale des Services pour la Commune de Bais pour le bon suivi de la mise en œuvre de la convention ;**
- **Valider le projet de convention de service commun 'informatique', joint en annexe et d'autoriser le Maire de Bais à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;**

.....

ANNEXE

*la convention validée lors du conseil communautaire du 9 novembre 2018*

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

### **18-107 - Budget commune 2018 : décision modificative n°6**

Le Conseil Municipal décide la modification suivante :

#### **Travaux suite aux inondations**

Désignation		compte		Montant
Entretien de	Dépenses	615232	Chapitre 011	+10 000

<b>répartition</b>	<b>fonctionnement</b>			
<b>Personnel titulaire</b>	<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>6411</b>	<b>Chapitre 012</b>	<b>- 10 000</b>

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 00 heure